

## HOMMAGE

### *Mario BETTATI*

Le doyen Mario Bettati qui était né à Nice le 7 novembre 1937, est décédé à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année, le 23 mars 2017. Le chagrin personnel de chacun d'entre nous est à la mesure de la dette du CRDH à son égard. Elu professeur de droit public à Paris II, en 1988, il avait fondé le Centre en 1996 avec le doyen Cohen-Jonathan, lui donnant dès le départ ses assises, en mettant l'accent sur le droit des Nations Unies et le rôle des ONG, alors que Gérard Cohen-Jonathan se concentrait tout entier à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Mais il a donné également son esprit au DESS – devenu par la suite un Master 2 – qu'il avait co-dirigé jusqu'à son départ à la retraite en 2006. Sa hauteur de vue était un mélange de bienveillance et de nonchalance, reposant sur une préparation minutieuse. Il avait des lettres types pour répondre à toutes les demandes formulées par les étudiants et, bien avant que cela ne soit l'usage, préparait des listes exhaustives des sites utiles pour la recherche. Il n'hésitait pas non plus, dans des milieux où trop souvent la « confraternité est une haine vigilante », à transmettre des informations ou des références utiles à ses destinataires. Il avait le sens de l'amitié, avec beaucoup de générosité, d'attention et de délicatesse. Ses messages personnels superbement calligraphiés comme les photographies nocturnes de New York lui servant de cartes de vœux témoignaient assez que pour lui l'élégance du cœur était un art.

Il était resté très marqué par son enfance provençale pendant la guerre et racontait avoir assisté au Débarquement de la 1<sup>ère</sup> Armée française, le 15 août 1944 à Cogolin, le village du Var où vivait son grand-père. Lors du soixantième anniversaire du Débarquement, il avait retrouvé avec émotion une photo d'actualité où il apparaissait au milieu de la foule d'adultes en liesse, garçonnet coiffé d'un béret. La « guerre à 7 ans » avait été son âge de raison. Son horreur de la guerre vient sans doute de ces premiers souvenirs, comme la découverte matinale du massacre des jeunes maquisards avec qui il avait l'habitude d'aller jouer au football ou les règlements de compte dans les vignes de l'arrière-pays. Son midi, n'était pas seulement le vert paradis des étés, c'était déjà la *Doulou*, et la découverte de la tragédie de l'Histoire.

Ses études de droit à Aix et à Nice vont être l'occasion d'une rencontre décisive avec René-Jean Dupuy, un autre Méditerranéen dont le rayonnement intellectuel auprès de ses étudiants sera rappelé avec finesse par Mario Bettati, lors de la journée d'hommage organisée en 1998 par la SFDI : « *nous étions tétanisés par la fascination qu'exerçait sur nous son éloquence (...) où l'envoutement d'une voix profonde modulée aux leçons de Panzera est mise au service d'une pensée juridique séduisante inspirée de Georges Scelle* »<sup>1</sup>. Mario Bettati a trouvé un maître alliant avec un même brio, virtuosité verbale et idéalisme juridique, *vis comica* et quête intellectuelle. Sous sa direction, il soutient en 1971 une thèse consacrée au *Conflit sino-soviétique* qui sera bientôt publiée en deux volumes chez Armand Colin. Chez le même éditeur était paru un petit volume consacré au *Pacte de Varsovie* qu'ils avaient cosignés en 1969. Mario Bettati entame alors une carrière universitaire classique qui passe par le diplôme de l'Académie de droit international de La Haye et l'agrégation de droit public, obtenue en 1974. Il sera secrétaire des débats lors de plusieurs sessions de l'Institut de droit international<sup>2</sup>. Professeur à

---

<sup>1</sup> Journée d'étude de la SFDI, *Hommage à René-Jean Dupuy, Ouvertures en droit international*, Pedone, 2000.

<sup>2</sup> Cf. notamment AFDI 1975, compte-rendu signé de la 57<sup>o</sup> session à Wiesbaden et AFDI 1977, compte-rendu non signé (mais recensé dans les tables décennales) de la 58<sup>o</sup> session à Oslo.

l'université de Reims, de 1974 à 1981, il est en poste à l'Université Paris-Sud, de 1981 à 1988, devenant doyen de la faculté Jean-Monnet, où il s'entend à merveille avec les professeurs de médecine, en rédigeant pour eux les statuts de l'Université.

Cette première partie de sa carrière est particulièrement riche en publications touchant le droit des relations internationales, avec un « Que-sais-je ? » sur *Le Nouvel ordre économique international* en 1985 et un autre sur *Le droit des organisations internationales* en 1987. Mario Bettati écrit de nombreux articles à l'AFDI et assume des responsabilités éditoriales à la RGDIP, où il dirige la bibliographie critique. Il organise également deux colloques qui esquissent une nouvelle trajectoire. Le premier organisé à Paris II avec Pierre-Marie Dupuy sur *les Organisations non gouvernementales et le droit international* est publié chez Economica en 1986. L'autre colloque organisé sous le titre « *droit et morale humanitaire* » avec Bernard Kouchner, en pleine première cohabitation, est encore plus audacieux, et marque le lancement politique des concepts d'ingérence humanitaire, avec le double parrainage du Président de la République, François Mitterrand, et du Premier ministre, Jacques Chirac. Mario Bettati et Bernard Kouchner publient les actes du colloque qui réunit de grandes signatures juridiques, sous le titre *Le devoir ingérence* chez Denoël en 1987.

Déjà, derrière ces nombreuses activités se cache le goût de la pratique. Depuis 1984 il est conseiller juridique de la délégation aux fonctionnaires internationaux, expérience technique qui servira de substrat à son cours de l'Académie de La Haye, *Recrutement et carrière des fonctionnaires internationaux*, une synthèse brillante d'une structure aussi élégante que rigoureuse, qui sera publiée en 1987. Par la suite, il sera membre de la Commission de la fonction publique internationale de 1993 à 2006. De même il sera président de l'AFNU, à la suite de René-Jean Dupuy, de 1994 à 2000, allant chaque année à l'Assemblée générale et organisant plusieurs journées d'étude, comme *L'ONU et la drogue* (Pedone, 1995) ou *L'ONU et la presse* (Pedone, 2000).

Mais le grand combat de sa vie sera celui mené auprès de Bernard Kouchner, dont il décrira l'amitié tourmentée en ces termes : « *Je suis ami de Bernard Kouchner depuis 40 ans, un mois sur deux* »<sup>3</sup>. Tout oppose en effet les impulsions de l'urgentiste et le souci des normes de l'universitaire pour qui « *le juriste, c'est un obsédé textuel* ». A défaut de supprimer les frontières, il faut faire bouger le droit, c'est tout le sens de ces efforts diplomatiques pour faire consacrer par les Nations Unies, et en premier lieu par le Conseil de sécurité, le principe de l'ingérence humanitaire. Conseiller juridique au cabinet de Bernard Kouchner, qui est secrétaire d'Etat à l'action humanitaire de 1988 à 1992 dans le gouvernement Rocard, puis au cabinet de Georges Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères en 1992 et en 1993, Mario Bettati sera aux premières lignes pour voir émerger ce nouveau concept, dont il se fera l'avocat talentueux dans un ouvrage de référence, *Le droit d'ingérence, mutation de l'ordre international*, paru chez Odile Jacob en 1996. Mais sa pratique assidue des Nations Unies, notamment du comité des sanctions du Conseil de sécurité, lui donne une perception très fine des contradictions de la vie internationale et de l'égoïsme des grandes puissances au sein du Conseil de sécurité. Mario Bettati était trop fin juriste pour se laisser entraîner dans les surenchères belliqueuses des « nouveaux philosophes » et de certains dirigeants politiques mais il restera toujours soucieux de faire œuvre de pédagogie, multipliant les éditoriaux et les

---

<sup>3</sup> Dans une série de 5 entretiens de l'émission « A voix nue », pour France culture, en 2013.

interviews, non pour se justifier mais pour rappeler les principes, face aux crises les plus récentes en Libye ou en Syrie.

Son dernier message sera de rappeler l'importance des normes juridiques : « *une règle violée est toujours une règle. Celui qui viole une règle fait déjà du droit, il viole le droit. Ce n'est pas de la morale* »<sup>4</sup>. Aussi bien on aurait tort de faire de Mario Bettati l'homme d'une seule idée, une sorte de clef universelle, à l'instar de Taine qu'Albert Thibaudet décrivait imprégné « *par sa croyance à la toute-puissance de la formule (...) Quel impérialisme d'idéaliste audacieux ! Voilà la Pensée ayant dans le creux de sa main, comme le globe des empereurs, une idée générale !* »<sup>5</sup>. Si Mario Bettati avait le sens de la formule rigoureuse et précise, qui fait mouche, on ne l'emprisonnait pas dans une « *idée fixe, et œil du cyclope* », malgré les critiques de ses adversaires. Pour autant, c'est son ubiquité qui frappe, il semble échapper à toute définition, lors de ces années où se multiplient les responsabilités de plus en plus lourdes.

Membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme depuis 1989, il sera un vice-président de la CNCDH particulièrement actif de 1996 à 2002, auprès de Jean Kahn, marquant l'élargissement des compétences de la CNCDH à l'action et au droit humanitaire. Avec la CNCDH, il va de Merida et à Durban, emportant son ordinateur pour travailler pendant les discours, après avoir appliqué sa recette de la Commission de la fonction publique internationale qui consiste à parler le premier pour donner le « la » aux débats ultérieurs. A l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, il sera à l'origine avec Olivier Duhamel et Laurent Greilsamer d'un commentaire collectif visant le grand public publié par *Le Monde* en 1998 et réédité avec succès en 2008. Il lui était revenu de conclure le grand colloque organisé par la CNCDH à la Sorbonne en 1998. Après avoir évoqué avec son humour habituel, les titres d'époque, où « *de copieux espaces sont consacrés à Pirolet qui le même jour améliore de quatre secondes le record européen du 400 mètres dos, au succès de Fernandel dans Ignace au théâtre de l'Etoile* » pour souligner que « *pour la presse d'alors le 10 décembre 1948 fut un non-événement* », il se livre à un éloquent plaidoyer en faveur de l'universalité des droits de l'homme en rappelant « *que le supplice d'être soumis à la torture (...), le martyre d'être violé, séquestré, déporté, ou contraints à l'esclavage et au travail forcé provoquent les mêmes traumatismes chez les êtres humains, quel que soient le lieu où ils les subissent* ». Pour lui, « *l'universalité est toute entière perçue du côté des victimes* »<sup>6</sup>.

Parallèlement, il est très impliqué dans les travaux en matière de désarmement, l'autre face du droit humanitaire, comme le montre une série de trois articles de l'AFDI qu'il qualifie lui-même de « *chapitre[s] d'un feuilleton juridico-humanitaire* », après avoir superbement résumé l'esprit du droit de La Haye en parlant de « *règles de résignation* »<sup>7</sup>. Il publiera également en 2000 un recueil commenté des textes de base du *Droit humanitaire* dans la collection « *essais* » que dirige Olivier Duhamel au Seuil<sup>8</sup>. Il était dès lors tout naturel que parallèlement à ses

<sup>4</sup> La Grande Table, France culture, 2016.

<sup>5</sup> Albert Thibaudet, *Taine*, Equateurs parallèles, 2018.

<sup>6</sup> Colloque de la CNCDH, *La Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948-1998, Avenir d'un idéal commun*, La Documentation française, 1999.

<sup>7</sup> AFDI 1995, « Examen de la Convention sur l'interdiction des armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs » ; AFDI 1996, « L'interdiction ou la limitation d'emploi des mines (Le protocole de Genève du 3 mai 1996) » et AFDI 1997, « la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Ottawa, 18 septembre 1997) ».

<sup>8</sup> L'ouvrage est pudiquement dédié à ses deux filles, Caroline et Aurélia, et à ses deux petites-filles, Clémence et Camille.

responsabilités importantes à la CNCDH, il assume la présidence de la nouvelle Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel, prévue par la loi du 8 juillet 1998. Mais alors qu'il venait d'être installé officiellement à la tête de la Commission le 31 mai 1999, Mario Bettati dut interrompre brutalement toutes ses activités pour de graves raisons de santé avant d'être remplacé à la tête de la Commission en octobre 1999.

D'une certaine façon, il ne se remettra jamais de ce choc moral et physique qui va désormais peu à peu bouleverser sa vie, malgré la fidélité de Bernard Kouchner qui l'appelle auprès de lui au Kosovo pour qu'il échappe à ses idées noires. Quelque chose était brisé dans son optimisme irrésistible, sa suractivité contagieuse, son dynamisme méthodique, son apparente maîtrise de soi et du monde que balançait une culture ne se prenant jamais au sérieux. Il retrouve l'Université Paris II avec ses devoirs d'état, attentif à ses étudiants, mais sans se mêler aux jeux de pouvoir au sein de l'institution, lui qui avait été un doyen particulièrement efficace. Lorsque l'heure de la retraite sonne, il refuse des Mélanges, craignant sans doute des controverses. Il avait été blessé que la SFDI organise à Genève en 2003 un colloque sur *La pratique et le droit international* sans faire appel à lui, alors qu'il était sans conteste, le « praticien » le plus connu des médias, acteur d'une doctrine d'Etat, au carrefour du champ juridique et du champ diplomatique.

Lorsqu'il se retrouve auprès de Bernard Kouchner, devenu ministre des affaires étrangères de Nicolas Sarkozy en 2007 – auprès de ceux qu'il appelait drôlement les « Sarko-phages » – il assume ses fonctions ingrates de conseiller pendant trois ans, dans le tourbillon ministériel, avant de devoir démissionner en juillet 2010, de nouveau atteint par la maladie. Lui qui traversait Paris avec sa moto, se trouva bientôt réduit à citer les mots de Talleyrand claudiquant, avec un humour résigné, cette « politesse du désespoir ». *Comediante, Tragediante...*

Loin de se laisser aller, c'est dans le travail intellectuel qu'il se ressource, publiant coup sur coup, chez Odile Jacob, son fidèle éditeur, une série d'ouvrages qui sont des grands cours remaniés, *Le droit international de l'environnement* en 2012, *Le terrorisme* en 2013, *Le trafic des stupéfiants* en 2015, *Le droit de la guerre* en 2016. Il n'avait jamais cessé d'être professeur, lui qui avait dirigé avec libéralisme une vingtaine de thèses sur les sujets les plus divers à Paris XI puis à Paris II. A chaque publication ou chaque passage à la radio, il ne manquait pas de lancer un signe de vie à ses amis, tout en restant de plus en plus dans une pudique retraite. Ce stoïcisme face aux échecs, aux malheurs et aux désillusions, est d'autant plus impressionnant que Mario Bettati incarnait le goût du bonheur. Il évoquait comme un moment de grâce, un voyage avec une de ses deux filles et un de ses petits enfants en Haute Egypte, lorsqu'à l'aube, un rayon de lumière avait pénétré au cœur des ténèbres pour illuminer les statues géantes du Grand temple d'Abou Simbel...

**Emmanuel Decaux**